

Acte de cautionnement

Madame, Monsieur,

Je soussignée Isabelle PACAUD, née le 18 mai 1963 à Saint Germain en Laye, résidant à l'adresse suivante : 6 rue du Pressoir, 07130 Saint Péray, déclare me porter caution solidaire de Clara Pacaud pour les obligations résultant du contrat qui lui a été consenti par le bailleur Evelyne Revellat demeurant 19 rue Camille Claudel, 94350 Villiers-sur-Marne pour la location du logement situé : 33 rue des Perroquets, 94350 Villiers-sur-Marne.

J'ai pris connaissance du montant du loyer de cinq cent quatre vingts euros, soit 580 euros par mois. Il sera révisé annuellement tous les Fri Feb 12 2021 00:00:00 GMT+0100 (Paris, Madrid) selon la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE au 1er trimestre 2020.

Je m'engage à rembourser sur mes revenus et sur mes biens personnels les sommes dues par le locataire Clara Pacaud en cas de défaillance de ce dernier. Je confirme avoir une parfaite connaissance de la nature et de l'étendue de mon engagement.

Cet engagement pour une caution solidaire est valable pour une durée indéterminée pour le paiement notamment des loyers, des indemnités d'occupation, des charges, des réparations et dégradations locatives, des impôts et taxes et tous frais éventuels de procédure dus en vertu de ce bail.

Je reconnais également avoir pris connaissance de l'avant-dernier alinéa de l'article 22-1 de la loi du 6 juillet 1989 ainsi rédigé : « Lorsque le cautionnement d'obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du présent titre ne comporte aucune indication de durée ou lorsque la durée du cautionnement est stipulée indéterminée, la caution peut le résilier unilatéralement. La résiliation prend effet au terme du contrat de location, qu'il s'agisse du contrat initial ou d'un contrat reconduit ou renouvelé au cours duquel le bailleur reçoit notification de la résiliation. »

Fait à Saint Péray, le 11 février 2020.

Isabelle PACAUD

.....